

**Procès-verbal du Conseil Académique**  
**Réuni le jeudi 23 septembre**  
**Sous la présidence de M. Stéphane AZOULAY**  
**Vice-Président Formation**  
**et la coprésidence de M. DIMARCQ Noël**  
**Vice-Président Recherche**

**N°12/2021**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme AYERBE Cécile, Mme BARBIER Claire, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Michaël, M. BLANC Frédéric, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme BOISSELIER Pauline, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESSE Franck, M. BURGER Alain, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, Mme DEMARIA Samira jusqu'à 17H05, M. DIEDERICHS Thibault, M. DOUAI Ali, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe jusqu'à 16H00, Mme FEDELE Carine, Mme GUIZOUARN Hélène, Mme HAYOTTE Meggy, Mme HERITIER Camille, Mme HUEBER Anne-Odile, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme MIGLIACCIO Claire jusqu'à 17H00, M. MORETTI Laurent, Mme PERALDI Marie-Agnès, M. PETIT Éric, M. ROULEAU Matthieu, M. SERRANO Benjamin, M. SIIRIAINEN Fabrice, M. STEF Jimmy, M. THOMIN Jean-Louis, Mme VAN DE WIELE Nathalie,

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :** Mme ADAM Carine à M. THOMIN Jean-Louis jusqu'à 17H30, Mme ADAM Carine à Mme HERITIER Camille à compter de 17 H30, Mme BATAZZI Claudine à Mme FEDELE Carine, Mme BERTONE Manuela à M. BONCOMPAGNI Eric, M. BOUISSOU Stéphane à M. LEGRAND Olivier, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick à M. BORGESSE Franck, Mme CHRISTIANS Elisabeth à M. DIMARCQ Noël, Mme COURTIN Christine à M. BONCOMPAGNI Eric, Mme GIACALONE Marjorie à M. AZOULAY Stéphane, Mme GWIZDEK Carole à M. ROULEAU Mathieu, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim à Mme HAYOTTE Meggy, Mme N'AIT-BOUDA Faiza à Mme HERITIER Camille, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. BORGESSE Franck, Mme PLOUVIEZ Mélanie à Mme HUEBER Anne-Odile, M. RASSE Paul à Mme FEDELE Carine, Mme TURK Pauline à M. SIIRIAINEN Fabrice, Mme WALLISER Elisabeth à M. AZOULAY Stéphane, M. ZUCKER Arnaud à M. DIMARCQ Noël, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe à Mme BOISSELIER Pauline à compter de 16H00, Mme BARBIER Claire à Mme BLAY-FORNARINO Mireille à compter de 16H00, M. BLANC Frédéric à Mme GUIZOUARN Hélène à compter de 16H50, Mme DEMARIA Samira à M. LECOUTEUX Guilhem à compter de 17H05, Mme MIGLIACCIO Claire à Mme BLAY-FORNARINO Mireille à compter de 17H00,

**ÉTAIT EXCUSÉE :** Mme ROMERO Margarida

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. ALLEGRET Jean-Pierre, M. BRUNY Rémy, M. BURRONI Gaël, M. CAILLER Bruno, Mme CERESO Delphine, M. COURDE Clément, M. DA SILVA NEVES Florentino, M. DELLAMONICA Jean, M. DEMESLAY Christopher, Mme EL SAYED Eva, Mme FERAUD Aurélie, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, Mme GIBART Laetitia, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, M. RABIER Quentin, M. REVELLI Gabriel, M. ROSSO Thierry, M. ROUSSEAU Sylvain, Mme SESSA Virginie, M. SOFIA Pierre Niccolo,

**INVITÉS PRÉSENTS :** M. BARRE Pierre-Jean, Mme CALZA Arianna, M. CREMOUX Pascal, Mme GANNIER Odile, Mme LASERRE Marie-Cécile, Mme STEICHEN Pascale, M. TIGLI Jean-Yves, M. ZENERINO Arnaud, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY ouvre la séance à 13H40.

M. MORETTI fait part en préambule de son regret que les réunions du CAC ne puissent se tenir selon un mode hybride qui associerait présentiel et distanciel.

M. AZOULAY répond que pour des raisons strictement juridiques et d'organisation en termes logistiques un vote en mode hybride ne peut être mis en place. Il souligne un effort fait avec la diffusion en direct des séances par zoom même si les conseillers qui suivent la retransmission ne peuvent prendre part aux votes et doivent donner procuration.

M. MORETTI fait part de sa préférence pour des séances intégralement en distanciel comme cela avait court lorsque la situation sanitaire l'exigeait.

M. AZOULAY fait part d'un sentiment majoritaire des conseillers pour une préférence des débats en présentiel.

M. MORETTI souligne des conditions matérielles peu adaptées à la tenue d'un conseil dans le théâtre. M. AZOULAY convient de cette difficulté mais informe qu'il n'a pas été possible d'obtenir un amphi pour les réunions du CAC, il précise que dès que l'effectif le permet les réunions du CAC notamment en formation restreinte se tiennent en Salle des Actes.

M. DIMARCQ pense que la participation en distanciel revêt également un certain nombre d'inconvénients en ce qui concerne notamment l'attention et la concentration des participants et souligne qu'un certain nombre d'échanges dans le cadre de discussions complexes nécessitent une présence physique, un mode mixte n'étant pas du tout adapté à ce type d'échanges.

Mme VAN DE WIELE confirme qu'en sa qualité de personne qualifiée extérieure à l'établissement, le présentiel lui permet de mettre un nom sur les visages et de mieux connaître ainsi les différents interlocuteurs au sein de l'établissement.

Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE pense qu'en fonction des ordres du jour, il pourrait être fait le choix d'un mode présentiel ou distanciel. M. BORGESSE suggère quant à lui que face au fort taux d'absentéisme constaté en CAC Plénier, le mode présentiel pourrait s'appliquer en formation restreinte et le distanciel en formation plénière.

M. DIMARCQ rappelle les consignes générales de l'établissement et les efforts faits pour retrouver un fonctionnement en présentiel tant au niveau des cours que des labos et ne pense pas que dans ce cadre une dérogation pour les instances puisse se justifier. De son point de vue ce débat devrait concerner l'ensemble des instances de l'Université ne peut se limiter au CAC.

## I.- Recherche

### I. – 1 Changement de direction adjointe de l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS / UMR 8245)

**Annexe « Extrait Procès Verbal Conseil Laboratoire\_02.07.2021 »**

**Annexe « CV\_F. BOYER »**

M. Noël DIMARCQ précise que l'Unité de Recherches Migrations et Société (URMIS/ UMR 8245) est une unité mixte de recherche sous tutelle de l'Université Côte d'Azur, l'Université de Paris, de l'Institut de recherche pour le développement (IRD, UMR 205) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS, UMR 8245).

L'URMIS est une Unité de Recherche pluridisciplinaire et spécialisée dans les recherches sur les migrations et les relations interethniques. Elle étudie les processus d'identification, de catégorisation et de redéfinition des frontières sociales et des rapports de pouvoir mis en jeu par la migration des êtres humains, des idées et des croyances.

M. Noël DIMARCQ indique également que l'Unité de Recherche est une unité bi-sites qui accueille des équipes de recherche localisées à Paris et à Nice relevant de plusieurs disciplines (sociologie, anthropologie, sciences politiques, psychologie sociale, géographie, histoire). L'équipe de direction est composée d'un-e adjoint-e à Paris, un adjoint à Nice et une directrice générale.

M. Noël DIMARCQ rappelle que le précédent Directeur adjoint d'URMIS, M. Denis VIDAL, étant parti en retraite au 1<sup>er</sup> Septembre 2021, le Conseil de Laboratoire du 10 Juillet 2021 a donné un avis favorable à l'unanimité moins 2 abstentions à la nomination de Mme Florence BOYER, Chargée de Recherche IRD à l'URMIS depuis 2012.

Cette nomination permettra de rétablir une équipe de direction à trois personnes et un fonctionnement optimal de l'administration de l'unité.

M. Noël DIMARCQ propose aux membres du Conseil Académique de donner un avis favorable à la nomination de Mme Florence BOYER en tant que Directrice Adjointe de l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS / UMR 8245) à Paris à compter du 15 Novembre 2021.

***Le CAc donne un avis favorable à l'unanimité moins 1 abstention à la nomination de Mme Florence BOYER en tant que Directrice Adjointe de l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS / UMR 8245) à compter du 15 Novembre 2021. (46 voix POUR – 1 ABSTENTION).***

M. Noël DIMARCQ félicite Mme Florence BOYER pour sa nomination qui sera entérinée par une délibération du Conseil d'Administration d'UCA lors de sa prochaine séance.

## II.- Formation

### II.1.-Création d'une mention de Doctorat « Aménagement de l'espace et urbanisme »

M. AZOULAY accueille Mme STEICHEN, vice-présidente politique doctorale et post-doctorale, venue présenter cette demande. Mme STEICHEN précise qu'il s'agit d'une demande de l'Ecole Doctorale SHAL (Société, Humanités, Arts et Lettres). (cf document joint en annexe).

Elle indique que, sur la forme, la demande est parfaitement recevable car la spécialité demandée entre le domaine « sciences humaines et humanités » pour lequel l'ED est habilitée et qu'elle correspond à la section CNU 24 « Aménagement de l'espace et urbanisme ». La demande semble également justifiée sur le fond parce que la recherche en ce domaine répond à de forts enjeux territoriaux. Le laboratoire UMR 7300 Espace qui soutient la demande offre toutes les compétences pour encadrer les doctorants dans cette spécialité et travaille déjà sur des projets scientifiques en lien avec des questions connexes concernant notamment les risques liés à l'aménagement du territoire.

***La demande de création de la mention de Doctorat « Aménagement de l'espace et urbanisme » est approuvée avec 47 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.***

### II.2.-Exonération des doctorants 2021-2022

M. AZOULAY rappelle le contexte qui avait amené l'Etablissement à prendre la décision d'une exonération l'année dernière (cf document joint en annexe). Des doctorants avaient obtenu un prolongement de trois mois pour soutenir leur thèse compte tenu de raisons liées à la situation sanitaire. Ainsi la date de leur soutenance se retrouvant décalée au-delà du mois de décembre, les étudiants auraient été obligés de se réinscrire sur la nouvelle année universitaire. La situation s'est améliorée cette année, mais il reste néanmoins un certain nombre de doctorants encore impactés, notamment par la fermeture des frontières lorsqu'ils avaient à effectuer des déplacements à l'étranger dans le cadre de leur thèse. Une exonération des droits pour 2021-2022 est donc de nouveau proposée pour les doctorants dont la soutenance est reportée au plus tard à fin mars 2022 lorsque la situation le justifie.

***La proposition d'exonération des doctorants est approuvée à l'unanimité avec 50 voix.***

### II.3.-Créations de diplômes d'établissement

M. AZOULAY rappelle qu'un examen complet de l'ensemble des DU va se faire dans le cadre de la préparation du prochain contrat d'un point de vue financier, pédagogique et stratégique. Il précise que les DU présentés ce jour sont

des projets déposés sur la plateforme Géode depuis le mois de mai mais que les nouvelles demandes qui arriveront seront mise en pause jusqu'à ce qu'un bilan détaillé faisant état de l'évaluation complète de chacun de ces diplômes puisse être présenté en CAC.

### **II.3.1 -Création du DU de Grec Moderne « Hellenika »**

M. AZOULAY précise qu'un DU de Grec Moderne avait déjà existé par le passé au sein de l'établissement mais que la maquette présentée a entièrement été recréée dans un esprit de mutualisation avec une autre université.

Il accueille Mme Odile GANNIER Professeure des Universités en littérature comparée à l'EUR CREATES.

Mme GANNIER rappelle l'existence d'un DU de « Grec Moderne » jusqu'en 2012 date à laquelle le professeur responsable de la formation est parti à la retraite. Depuis cette période et jusqu'en 2020 des Unités d'Enseignement Libre de « Grec Moderne – Civilisation néohellénique » avaient cependant été proposées. Le nouveau DU pensé pendant la période de confinement est construit en mode hybride en collaboration avec l'Université de Montpellier 3. L'EUR CREATES soutien ce projet de formation qui se déroulera sur 2 années. Des enseignants et des intervenants extérieurs seront présents physiquement dans les deux universités, ainsi une moitié des cours se fera en visioconférence sur le site niçois et l'autre moitié sur le site montpelliérain, les étudiants extérieurs aux deux universités pouvant avoir l'intégralité des cours en distanciel. Les enseignements entre les deux établissements ne seront pas dupliqués mais complémentaires. Le démarrage de la formation à Nice est prévu dès cette année et le démarrage conjoint avec l'Université de Montpellier est prévu pour 2022-23 pour la deuxième année de la formation.

Les droits d'inscription de 600 € en inscription principale et de 200 € en inscription complémentaire permettent d'envisager un diplôme aux dimensions modestes avec un taux de soutenabilité atteint à 4 inscrits en inscription principale et 11 inscrits en inscription complémentaire. La charge de travail hebdomadaire pour les étudiants devrait être compatible avec une inscription principale dans une autre formation ou une activité salariée car elle ne comprendra que 6 heures de cours (3 heures de langue et 3 heures de « Littérature et Civilisation »).

Mme GANNIER souligne ensuite les points à maîtriser et les solutions envisagées. Ainsi afin de faciliter le montage avec l'Université de Montpellier 3 il conviendra de pérenniser l'équipe bi-site qui s'appuiera notamment sur le Département de Grec Moderne présent à Montpellier avec une formation dans la discipline qui va de la Licence au Doctorat.

La gestion des étudiants entre les deux campus se fera en inscrivant les étudiants dans leur université d'origine et afin d'attirer et de fidéliser les flux d'étudiants une publicité adéquate sera mise en place sur le Campus Carlone via l'EUR et d'autres réseaux à activer. Afin de permettre la pérennisation des enseignants et des chargés de cours il est envisagé de redemander un poste de lecteur ou d'ATER en Grec Moderne voire à terme un poste de MCF. Concernant enfin la suite de la formation des passerelles par le biais d'attribution d'ECTS pourrait permettre des poursuites d'études dans la Licence de Montpellier 3. Un atelier de traduction et le passage de diplômes en langue grecque devrait, par ailleurs, être mis en place.

Mme GANNIER évoque enfin les atouts dont bénéficie ce DU avec un ancrage historique, une tradition à Université Côte d'Azur avec une bibliothèque de Grec Moderne datant de l'époque à laquelle un département existait. Elle note le choix d'un rapprochement avec Montpellier 3 qui dispose d'un département de Grec Moderne plutôt qu'avec AMU qui ne propose qu'un diplôme de langue grecque en 3 ans, le DU sera donc la seule formation au niveau régional proposant une formation complète de langue, littérature, traduction, culture générale et civilisation. L'appui culturel local d'une forte communauté grecque est également souligné. Un rayonnement à l'international est par ailleurs observé avec l'existence d'accords Erasmus et d'un accord conclu au printemps 2021 entre Université Côte d'Azur et le Centre de langue grecque de Thessalonique qui permet à Nice de devenir centre d'examen de la langue grecque. Le vivier d'étudiants pourra être constitué d'inscrits en Lettres modernes, Lettres classiques, LEA, Langues vivantes, Arts, histoire/histoire de l'art et des possibilités d'ouverture en droit, sciences... Un public extérieur important constitué d'« hellénophiles », de retraités ou d'inscrits en formation continue pourra aussi être visé.

La modalité de formation hybride pourra être attractive d'autant qu'il est noté qu'aucune formation à distance n'est proposée par le CNED dans cette discipline.

M. AZOULAY donne la parole au premier rapporteur qui fait part de son rapport et de son avis favorable et qui compte tenu du succès obtenu par les UEL se déclare convaincu par l'attractivité de ce DU.

M. AZOULAY fait ensuite part du rapport et de l'avis favorable de la seconde rapporteuse absente à la séance d'aujourd'hui. Il indique que des questions étaient posées concernant l'évaluation des connaissances car il était mentionné du contrôle continu intégral mais les modalités n'étaient pas détaillées. M. CREMOUX indique que des

corrections ont été apportées à ce niveau. Une autre demande concernait l'identification des intervenants pour les semestres 3 et 4. Mme GANNIER explique que, compte tenu de la collaboration qui se mettra en place avec Montpellier 3 pour la 2<sup>ème</sup> année, la liste de ces intervenants n'est pas encore arrêtée. Aux interrogations de la rapporteuse sur les modalités pratiques d'enseignement d'une langue à distance et leur évaluation, Mme GANNIER répond qu'il s'agira de modalités synchrones avec un échange en temps réel les jeudis et vendredis après-midi.

M. AZOULAY donne ensuite la parole aux conseillers.

Mme VAN DE WIELE s'interroge sur les liens éventuels avec le Grec Ancien et la présence d'enseignements de ce type dans le DU, Mme GANNIER fait part de la présence d'enseignants en lettres classiques qui interviendront à terme dans le DU et pense que des étudiants de cette discipline pourraient également être intéressés par le DU. Elle précise qu'il n'est pas prévu d'enseignements de Grec ancien pour l'instant mais que cette suggestion pourrait être intéressante.

***La demande de création du DU « Grec Moderne » est approuvée avec 49 voix pour et 1 abstention.***

### **II.3.2 -Création DU et CU IMREDD**

M. AZOULAY accueille M. Pierre-Jean BARRE venu présenter un ensemble de formations liées les unes aux autres proposées dans le cadre d'une réponse à un appel d'offre de la Région.

M. BARRE Directeur de l'IMREDD depuis 9 ans, rappelle que cet Institut est devenu une composante d'UCA depuis 2020. Il explique que l'ambition de l'IMREDD est d'inventer le territoire intelligent et aimable et que 3 missions sont définies statutairement : recherche partenariale et ingénierie afin d'établir un lien entre le monde économique et le monde académique, animation de l'écosystème, et mise en place de formation continue à destination des entreprises. Les programmes de formation se sont mis en place progressivement au cours de plusieurs phases avec tout d'abord l'accueil en un même lieu des formations autour des thématiques du bâtiment intelligent, du développement durable et de l'énergie, un DU « Engineer for smart cities » a ensuite été créé puis décliné sous forme de modules en FC et e-learning.

Le master GEDD en alternance piloté par Stéphane BOUISSOU a été la première formation à rejoindre l'IMREDD. En 2016, la formation « Engineer for smart cities » a été mise en place à destination d'un public étranger en reconversion thématique majoritairement diplômé à Bac+5 architectes, ingénieurs ou professionnels de la communication de différents âges et détenant différentes compétences et travaillant ensemble sur les problématiques de la ville de demain. Des modules de 40 heures avec des thématiques différentes sont proposés dans le cadre de cette formation. Un projet pratique transverse en lien avec les entreprises essaie de relier l'ensemble des modules.

Le public de la formation est essentiellement constitué d'étrangers venant de pays du monde entier, sa répartition par sexe est à peu près équivalente, et il compte notamment d'excellents étudiants souhaitant poursuivre des études doctorales.

M. BARRE explique ensuite la politique de l'IMREDD qui a choisi, plutôt que de monter des formations répondant aux besoins des entreprises, de leur proposer des modules de formation continue déclinés à partir de la formation existante.

La formation proposée peut donc prendre la forme d'une journée de sensibilisation, d'un module ou d'un ensemble de modules sous forme hybride associant présentiel et distanciel et fait part de l'exemple d'une formation « Urban Design et Résilience » qui a permis de répondre à un appel d'offre national et de former 83 personnes experts de la résilience.

Il souligne enfin le marché colossal que représente aujourd'hui en France la Formation Continue, un pourcentage élevé de diplômés devant être amené à changer de travail dans les prochaines années, or l'Université n'est présente qu'à moins de 2% sur l'offre globale de FC. Les propositions présentées ce jour entrent dans le contexte d'un appel à projet de la Région concernant de la FC. M. BARRE donne ensuite la parole à Mme Ariana CALZA pour en présenter le détail.

Mme CALZA précise que l'IMREDD a été invité en janvier dernier par le Service de Formation Continue d'UCA à proposer des programmes dans le cadre de cet Appel à projet. L'IMREDD a souhaité répondre selon une formule de programme FFM (Formation Multimodale et Modulaire) qui permet d'accompagner le développement et l'actualisation des compétences des actifs tout au long de la vie. L'optique de l'AAP s'inscrivant dans une volonté de renforcer l'engagement de la Région dans un plan de relance de l'économie et d'obtenir un haut niveau d'employabilité

sur le territoire. 4 formations sont donc présentées à destination d'un public cible inoccupé mais aussi d'actifs en poste au sein d'entreprises qui expriment le besoin de remettre à niveau leurs compétences. Les jeunes décrocheurs entre 16 et 29 ans constituant toutefois le public privilégié. Les formations proposées sont en lien avec les thématiques de l'IMREDD et viennent compléter les modules de formation déjà proposés par la composante au tour du MSc « Engineer for smart cities ».

### **II.3.2.1 -Création du DU « Comment l'Intelligence Artificielle transforme nos territoires »**

En l'absence du porteur de projet de cette formation, Mme CALZA en fait la présentation.

L'objectif de cette formation est d'apporter les outils et les compétences nécessaires à l'analyse des données et à l'IA appliquées au domaine urbain et aux territoires pour un public cible à partir du niveau bac+2. Le DU se subdivise en 4 UE : « principes et méthodes de l'IA et de l'analyse des données », « opportunités entrepreneuriales et responsabilités éthiques et juridiques des données et de l'IA », « applications des méthodes d'IA à l'industrie et aux territoires du futur » et « projet transverse ». L'équipe pédagogique regroupe des experts sur la thématique de l'IA de l'IMREDD ainsi que de plusieurs EUR. Le prix de la formation est de 5500 €, la Région soutiendra à hauteur de 50% la couverture des coûts pédagogiques sous réserve que le projet soit mis en place dans un délai d'un an à compter du 23 juillet 2021 date à laquelle la réponse positive de la Région le validant a été transmise. Les 4 formations doivent donc être proposées dans une période s'étendant entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022.

M. AZOULAY donne ensuite la parole au premier rapporteur.

Le premier rapporteur observe en préambule que le support de présentation présenté ce jour est beaucoup plus lisible que les documents déposés sur la plateforme Géode et aurait apprécié une communication simultanée de l'ensemble du dossier.

Sa première interrogation porte sur le niveau affiché du public visé qui est à bac+2 à l'entrée de la formation et qui reste identique à la sortie, il s'étonne de cette situation compte tenu que 2 des UE proposées sont de niveau master.

Mme CALZA précise que le public reçu ne détient pas de compétence particulière dans le domaine de l'IA et que la formation proposée consiste seulement à donner, à un ensemble d'étudiants de différents niveaux, une vision transdisciplinaire liée à la ville intelligente, contrairement aux étudiants du MSc « engineers for smart cities » qui ont vocation à devenir des cadres dans le domaine, les étudiants du DU ne partagent pas la même ambition.

M. BARRE précise que les cours proposés sont accessibles quel que soit le niveau et qu'ils n'ont pas vocation à former des spécialistes de l'IA.

Le rapporteur fait par ailleurs observer que sur les documents transmis il est indiqué un avis favorable du Conseil Académique et du Conseil d'Administration alors que ces derniers n'ont pas encore été rendus.

Il s'interroge ensuite sur l'absence de précision concernant le coût de fonctionnement spécifique dans l'onglet soutenabilité. M. BARRE indique que le budget détaillé figure dans un document qui a été transmis. Le rapporteur déplore qu'il n'y ait que des totaux mais aucun élément de détail. M. BARRE explique que les frais de fonctionnement correspondent au coût de la plateforme qui comprend le coût RH de l'accompagnement et le coût de fonctionnement des machines.

Le rapporteur indique ensuite qu'il n'avait pas compris à la lecture du dossier que le public du DU ne concernait que la formation continue, il s'était donc interrogé sur l'absence d'un tarif différencié pour la formation initiale.

M. BARRE rappelle que l'AAP est à destination des chômeurs et des actifs souhaitant se réorienter ou développer une nouvelle compétence.

Le rapporteur s'interroge ensuite sur l'attribution d'ECTS pour les UE 1 et 2 mais pas pour les UE 3 et 4.

Mme CALZA répond que les deux seules UE auxquelles sont associées des ECTS sont celles mutualisées avec le MSc qui propose déjà des ECTS. Le rapporteur considère que compte tenu des volumes horaires des UE 3 et 4 l'attribution d'ECTS aurait également pu se justifier. Mme CALZA pense que rien ne s'oppose à ajouter des ECTS pour ces deux UE mais que pour le monde professionnel l'attribution d'ECTS ne revêt pas un grand intérêt.

Le rapporteur s'interroge enfin sur une phrase informant que la formation était partiellement accessible à distance sans autres précision. Mme CALZA explique qu'il est souhaité pour la première année dans le cadre de la réponse à l'AAP une présence sur site des apprenants mais que dans la perspective où le DU serait pérennisé pour les années à venir, une partie de la formation pourrait être dispensée en distanciel. M. BARRE ajoute que ces enseignements pourront prendre la forme de SPOC mais que leur création demandera un travail important qui n'a pu encore être réalisé compte tenu de l'échéancier donné par la Région.

Le premier rapporteur précise enfin que compte tenu des réponses apportées les réserves qu'il avait assorties à son avis peuvent être levées.

Le second rapporteur fait ensuite part de son rapport et de son avis favorable mais souhaiterait connaître la part de la Région dans le financement de la formation et souhaiterait savoir dans si les frais d'inscription pourront être réduits compte tenu du soutien de la Région.

Mme CALZA précise que la Région s'engage à financer la moitié du chiffre d'affaire. Pour les inscrits à Pôle Emploi le coût total de l'inscription du stagiaire sera couvert. Pour les actifs une contribution de la Région pourra être versée, le reste à charge étant financé par les entreprises. Elle précise à la demande de Mme HERITIER que pour les demandeurs d'emploi, Pôle Emploi financera la partie qui n'est pas prise en charge par la Région et ajoute que dans le cadre du programme Formations Multimodales et Modulaires il s'agit pour la première fois d'un AAP de la Région qui concerne des formations non diplômantes non inscrites au RNCP et qui ne permettent pas de financement par le CPF.

M. AZOULAY demande ensuite à l'équipe de l'IMREDD de quitter la salle afin qu'une discussion puisse s'engager entre les conseillers.

Mme AYERBE rappelle différentes discussions précédemment tenues sur une politique menée jugée inflationniste en matière de DU et sur les coûts induits générés avec notamment la nécessité de compenser les services des enseignants qui s'investissent dans ce type de diplômes pour permettre le fonctionnement des autres formations. Elle s'interroge donc compte tenu de cette situation de voir de nouveaux DU à valider avec une urgence de calendrier. M. AZOULAY confirme qu'un moratoire sur les créations de DU a été décidé mais rappelle que les demandes présentées ce jour avaient été déposées avant l'été et n'avaient pu être examinées aux précédents CAC. Il explique que la méthodologie de travail sera la suivante : une analyse sera effectuée suivant un nouveau modèle qui devra prendre en compte l'environnement de la formation dans son ensemble et de l'intérêt stratégique et pédagogique. Le bilan de cette analyse sera donc présenté à un prochain CAC ainsi que le modèle qui en découlera pour avoir une formation soutenable. Ce modèle sera ensuite présenté aux composantes qui disposeront d'une année pour réviser leur modèle et décider des modifications éventuelles à apporter.

A la demande de M. LEGRAND qui souhaite savoir si cette politique concernera également les certificats, M. AZOULAY répond que la plupart des certificats seront concernés car ils ont été créés sur le modèle des DU, à l'exception de quelques-uns d'entre eux présents dans les EUR de Sciences qui avaient été construits lors de la précédente accréditation en étant intégré à l'offre de formation de leur département et qui ne généraient aucun coût.

M. BLANC s'interroge sur la présence des formations présentées ce jour sur le site web de l'IMREDD et sur la possibilité de s'y inscrire avant même qu'elles aient été validées par les instances. M. AZOULAY précise qu'il donne systématiquement aux porteurs de formation la consigne de ne pas communiquer sur celles-ci tant que le Conseil d'Administration ne les a pas validées et il constate que dans le cas présent ces consignes n'ont pas été respectées.

M. BLANC fait ensuite part de sa gêne que les formations présentées ne soient pas réellement diplômantes dans la mesure où le niveau d'entrée à bac+2 est identique à celui de la sortie et souligne que le cœur de métier des universitaires est de dispenser de la formation diplômante. M. AZOULAY répond que les étudiants auront bien un DU et que le niveau de ce type de formation est celui que le monde socio-économique voudra bien lui reconnaître, mais regrette également l'affichage d'un niveau d'entrée identique au niveau de sortie. Mme HUEBER souligne qu'un des certificats proposés est de niveau Bac, elle fait part de son incompréhension sur le cautionnement par l'Université de telles formations et déplore que les dossiers déposés sur Géode ne permettaient pas d'avoir la même vision globale que la présentation faite ce jour en séance.

M. AZOULAY confirme que l'exemple de ces projets de formations illustre bien la nécessité de poser un cadrage sur le contexte et l'apport des diplômes d'établissement au regard de leur volume horaire.

M. BLANC regrette l'absence d'affichage des entreprises partenaires dans les documents déposés sur Géode, le seul partenaire mentionné étant Pôle-Emploi. Il souligne que sur des DU du même type proposés par d'autres universités le tissu socio-économique apparaît très clairement. Il en conclut que le souhait de répondre rapidement à l'appel d'offre de la Région n'a pas permis un ancrage des formations dans le tissu économique local.

M. AZOULAY précise que pour répondre à un appel d'offre de formation continue, il n'y a pas de nécessité de créer un diplôme et que le cursus peut être validé par une attestation remise à la fin de la formation. La création d'une formation dans ce cadre peut constituer une opportunité pour créer un DU ou un CU qui pourra permettre de continuer à valoriser la formation par la suite.

M. BORGESE s'interroge sur l'obligation pour l'établissement de valider un projet qui a reçu l'agrément de la Région. M. AZOULAY pense que le travail conséquent effectué et reconnu par la Région n'implique pas que l'Université valide automatiquement la création de diplômes d'établissement et que cette validation pourrait se faire a posteriori avec de nouveaux dossiers revus en fonction des remarques faites.

Mme HUEBER déplore de ce fait que des inscriptions aux DU et CU aient déjà été ouvertes en ligne.

M. DIEDERICHS dénonce la communication sur des formations non encore validées par les conseils de l'Université, pratique qu'il juge choquante et attentatoire à la démocratie et s'émeut des tarifs qu'il juge exorbitants.

Concernant les tarifs, M. AZOULAY répond que pour les offres de formation continue l'objectif est que leurs coûts soient complètement couverts ce qui génère des tarifs plus importants mais accompagnés de prises en charge par des organismes tels que Pole Emploi.

Mme BLAY considère pour sa part que les formations présentées portent des éléments très intéressants pour notre société en abordant un sujet porteur où les besoins en formation continue sont réels et qu'il serait dommage que l'Université ne soit pas présente sur ce terrain. Elle pense que même si les dossiers ne font pas apparaître les entreprises partenaires, les besoins de celles-ci en formation des personnels dans ce domaine sont en pleine expansion. Elle souligne que le projet répond à des objectifs territoriaux et trouverait regrettable que l'établissement ne soutienne pas un projet approuvé par la Région.

Le premier rapporteur indique que sur les 4 formations proposées le DU « Comment l'IA transforme nos territoires » est celui qui lui est apparu le plus convaincant.

Concernant le niveau de sortie de la formation identique au niveau d'entrée, le second rapporteur fait observer que pour les nombreux DU porté par l'UFR Médecine la situation est la même est que cela ne pose aucun problème. M. BLANC répond qu'il ne s'agit toutefois pas du même public, celui qui est visé ici étant en majorité des demandeurs d'emploi.

***La création du DU « Comment l'Intelligence Artificielle transforme nos territoires » est rejetée avec 19 voix contre, 16 voix pour et 16 abstentions.***

### **II.3.2.2. -Création du DU «Fabrication Additive Organique et Métallique : Comprendre et Manipuler»**

M. BARRE rappelle que l'ensemble des formations proposées correspond à des modules déclinés de la formation historique et que pour les 4 formations la même logique a donc été respectée sur des questions telles que l'employabilité ou le financement, il laisse ensuite la parole à M. ZENERINO pour présenter ce projet de DU.

M. ZENERINO explique que l'objectif de la formation est de former des professionnels au sein de la plateforme technologique qui contient de nombreux équipements dont certains sont orientés sur la fabrication additive impression 3D organique polymère ou métallique. Il souligne que l'impression 3D s'inscrit dans les métiers de l'industrie du futur et que les étudiants en formation dans le MSc Ingeener for Smart Cities réalisent déjà ce type de travail dans le cadre de leur projet. L'objectif de la formation est de comprendre et de manipuler les équipements afin de permettre aux personnels en charge de leur utilisation de connaître et de faire le choix de la méthode et du matériau à utiliser et de comprendre l'écosystème dans lequel ils vont travailler.

M. ZENERINO présente ensuite les 3 UE proposées « Procédés Fused Deposition Modeling et Stéréolithographie et recyclage », «Procédé Multi Jet Fusion et scanner 3D », « Procédé Bound Metal Deposition et scanner 3D ».

Il précise que l'équipe pédagogique associe des personnels de la plateforme et du laboratoire Lagrange.

Le tarif est de 4000 € avec un financement du même type que le DU précédent. Il souligne enfin que, plus que le niveau du candidat ce sera sa motivation qui sera déterminante.

M. AZOULAY donne ensuite la parole au premier rapporteur qui fait part de son avis et de son rapport.

Il fait part de ses interrogations sur l'équipe de formation car seuls les noms de MM. ZENERINO et BAILET sont inscrits dans la fiche.

M. ZENERINO confirme la présence d'un assistant ingénieur et d'un technicien déjà en poste au sein de l'équipe de la plateforme ainsi que celle de trois intervenants professionnels qui ont été nommés depuis la remontée du dossier et qui interviendront chacun dans une des trois UE. Ces personnes travaillent respectivement pour les entreprises Lemantec, Volumic 3D et Cap-Visio.

Concernant la soutenabilité le rapporteur s'interroge sur un nombre d'heures affiché de 157,5 HEqTD correspondant à 105H de formation dispensée en cours magistraux, or il est fait mention que la formation comprend 30% de cours théoriques et 70% de cours pratiques ce qui ne correspond pas au nombre d'HEqTD affiché.

Mme CALZA explique que le calcul effectué par l'IMREDD ne tient pas compte de la règle 1 H CM = 1,5 HEQTD mais se base sur les règles de calcul de la formation continue selon lesquelles les enseignants peuvent prétendre à une rémunération supérieure et qu'en conséquence les 105H sont rémunérées à hauteur de 1,5 HEqTD.

Le rapporteur relève ensuite qu'il est fait mention de 18 HEqTD pour le suivi de projet tutoré ou de de stage et de 36HEqTD de frais de coordination alors qu'aucun stage ou projet tutoré n'apparaît dans la maquette. M. ZENERINO

confirme l'absence de stage mais explique que des projets individuels nécessitant un suivi sont présents dans chaque cours. M. BARRE ajoute que la partie pratique des enseignements proposés ne consiste pas en un TP classique mais en un projet individuel développé par chaque étudiant.

Le rapporteur indique ensuite que les coûts de fonctionnement s'élèvent à plus de la moitié du budget de 40 000 €. Il déplore l'absence de détail sur les frais indiqués et considère que la part de 15 000 € consacrée aux frais de déplacement, de réception et autres prestations est excessive compte tenu de la présence de seulement 3 intervenants extérieurs. Mme CALZA indique qu'il s'agissait d'un budget estimatif prévisionnel réalisé avant que les intervenants soient connus. M. BARRE ajoute que l'IMREDD est financé sur fonds propres et rappelle le coût conséquent que représente l'entretien et la maintenance des imprimantes 3D, il précise que dès que les formations auront eu l'approbation du CAc le budget prévisionnel deviendra le budget réel.

M. AZOULAY fait observer, à ce propos, que l'affichage en ligne a été effectué avant la validation des instances, ce qui est contraire aux règles de fonctionnement de l'établissement. Mme CALZA répond que cet affichage a été effectué sur les conseils de la Direction de la Formation Continue qui souhaitait commencer à en faire la communication. M. AZOULAY objecte que les formations ouvertes en Formation Continue n'ont pas de nécessité à être diplômantes.

Le rapporteur s'interroge ensuite sur la possibilité indiquée de s'inscrire à une seule UE pour laquelle aucune précision n'est fournie quant aux frais d'inscription. Mme CALZA répond que des tarifs spécifiques ont été arrêtés depuis le dépôt des dossiers et qu'ils figurent dans un tableau de la présentation jointe en annexe.

Le rapporteur s'interroge par ailleurs de savoir si les imprimantes utilisées sont des modèles déployés sur des chaînes de production industrielle, M. ZENERINO confirme qu'elles se retrouvent toutes dans l'industrie, l'une d'entre elles étant plus spécifiquement dédiée à la production.

Le rapporteur fait part ensuite de ses observations sur le public visé et s'interroge sur l'absence de prérequis d'un niveau supérieur et sur l'absence de précision quant aux entreprises locales visées. Il indique que le dossier fait référence à des formations similaires proposées à Lorient et à Toulouse, et observe après avoir pris connaissance de ces dossiers que la formation à Toulouse offre, pour un tarif légèrement supérieur, un volume horaire trois fois plus important et propose un stage, la formation de Toulouse affichant réellement une offre à visée industrielle. Pour celle de Lorient, le public visé est quant à lui bien mieux identifié, la formation est beaucoup mieux intégrée dans le tissu économique local et le coût est nettement moins élevé pour un volume horaire à peu près équivalent.

M. ZENERINO explique que le coût de la formation proposée à Nice est directement lié à celui des machines et des consommables et qu'à Toulouse et à Lorient aucune manipulation n'est effectuée sur des machines du même type, le contenu de la formation et le public visé sont donc très différents. Le rapporteur souligne que le contenu pédagogique lui paraît très pertinent mais que ses interrogations portaient essentiellement sur le public ciblé par ce DU.

Le second rapporteur précise qu'il se posait les mêmes questions que le premier rapporteur et fait part d'une interrogation portant sur le nombre d'inscrits attendu pour la formation dont le début est prévu au 11 octobre. M. ZENERINO répond que le calendrier initialement prévu ne pourra être respecté car la publicité pour la formation n'a pas encore débuté et qu'il n'y a donc pas à ce jour d'inscription dans les formations.

***La création du DU «Fabrication Additive Organique et Métallique : Comprendre et Manipuler» est rejetée avec 14 voix contre, 11 voix pour et 26 abstentions.***

### **II.3.2.3. -Création du CU « bio-impression 3D »**

M. ZENERINO indique qu'au niveau de la plateforme, outre les imprimantes permettant de travailler avec des polymères et du métal, d'autres imprimantes permettent de travailler avec des gels. Dans le cadre des projets effectués sur le MSc Ingeener for Smart Cities des démonstrations sont effectuées sur ce type de travail et parallèlement des projets plus spécifiques sont développés notamment en partenariat avec la Faculté de Médecine concernant des applications dans le domaine médical. L'objectif de ce CU est donc de pouvoir utiliser, comprendre et manipuler les biomatériaux et de pouvoir fabriquer des objets à base de gel. La formation aura une durée d'une semaine, 4 UE seront proposées : « Conception assistée par ordinateur et découverte de la bio-impression 3D », « Découverte des biomatériaux », « Manipuler une bio-imprimante 3D et caractériser les structures » et « Ressources biocompatibles et/ou biologiques, et enjeux éthiques de la bio-impression ». Des intervenants rattachés à l'IBV et au CHU ainsi qu'un industriel de Cellink seront présents dans l'équipe pédagogique. L'évaluation se fera par le biais d'examens programmés au long de la semaine et le coût de la formation est directement lié à celui des matériaux et des équipements.

M. AZOULAY donne ensuite la parole à la première rapporteuse. Celle-ci déplore également qu'un grand nombre d'informations communiquées dans la présentation ne figuraient pas dans les dossiers à expertiser déposés sur la plateforme notamment en ce qui concerne les éléments présentés en introduction.

Concernant le budget la rapporteuse s'interroge sur un montant de 3 000 € prévu pour seulement 5 jours de formation qu'elle juge quelque peu excessif d'autant que 4 000 € sont affectés à des frais de réception et 3 000 € à des frais de déplacements pour des intervenants non identifiés dans le dossier et 4500 € à d'autres prestations qui ne sont pas précisées. Ainsi les 3/4 du budget posent des interrogations. Elle regrette également qu'aucune précision ne soit apportée sur les 3800 € affectés aux fournitures spécifiques qui auraient pu apparaître comme tout à fait justifiés. M. ZENERINO explique que depuis le dépôt du projet il a obtenu la confirmation de la participation de la Société Cellink qui justifie la présence d'intervenants extérieurs venant des Etats-Unis et précise que l'estimation faite de certains frais va pouvoir être revue à la baisse. A la demande de la rapporteuse qui s'interroge sur une éventuelle répercussion de la baisse des coûts sur les tarifs d'inscription, M. ZENERINO répond que les tarifs ne seront pas impactés par cette baisse, M. BARRE ajoute que la marge qui pourrait être espérée sur les formations devra permettre le rachat de machines onéreuses dont la durée de vie est très courte, l'IMREDD ayant la nécessité de trouver à chaque fois des cofinancements pour ce type de dépenses.

La rapporteuse fait ensuite part de ses interrogations sur les finalités professionnelles et les publics visés qui semblent très larges. Elle pense que compte tenu du positionnement au niveau Bac, les candidatures pourront être nombreuses et s'interroge en conséquence sur la sélection qui va être mise en place et sur la plus-value apportée par ce certificat. Elle souligne que ses interrogations ne portent pas sur la thématique de la formation qu'elle sait tout à fait pertinente mais sur le format proposé.

M. ZENERINO répond que le choix fait par l'IMREDD est de former des personnels de l'industrie qui vont se former pour pouvoir réaliser des impressions 3D dans le domaine de la bio-impression. Il souligne qu'il s'agira d'une initiation à cette pratique et non pas de leur faire acquérir une expertise.

La rapporteuse s'interroge ensuite sur l'absence d'interactions avec le CHU compte tenu de la thématique particulière de ce CU et pense qu'une formation plus ambitieuse à destination des médecins aurait pu être envisagée. Le format de 5 jours pour un coût de 3 000 € sur une thématique aussi importante lui apparaît donc nettement insuffisant.

M. BARRE répond que le besoin en formations au format proposé est bien réel car des sociétés ont déjà fait part de leur intérêt auprès de l'IMREDD. Il rappelle que le cadre de l'appel d'offre de la Région a concerné l'ensemble des EUR d'UCA et que certaines composantes ont répondu parallèlement et pense qu'une formation plus ambitieuse dans le secteur concerné pourrait être proposée par l'EUR HEALTHY mais qu'elle ne pourrait être portée par l'IMREDD.

M. AZOULAY confirme la pertinence et l'intérêt de l'ensemble des formations qui mettent bien en évidence l'expertise de l'IMREDD mais se fait l'écho de la majorité des conseillers en s'interrogeant sur l'intérêt et la plus-value apportée par des formations diplômantes par rapport à des formations continues traditionnelles sanctionnées par de simples attestations.

M. BARRE indique, que de son point de vue, certificat équivaut à une attestation et n'a pas de caractère réellement diplômant contrairement à un DU. Mme CALZA ajoute que la réponse à l'appel à projet devait passer par le montage d'un DU ou d'un CU et que c'est la raison qui a motivé la proposition de ce type de formations.

M. AZOULAY fait ensuite part du rapport et de l'avis de la seconde rapporteuse et indique que l'ensemble des précisions qu'elle demandait ont été apportées au cours de l'exposé présenté par M. ZENERINO.

***La création du CU « bio-impression 3D » est rejetée avec 17 voix contre, 15 voix pour et 17 abstentions.***

A la demande de M. BORGESSE sur les conséquences qu'aura un avis défavorable du CAC sur l'engagement de la Région, M. AZOULAY répond que, selon les informations transmises par la Direction de la Formation Continue, les formations à mettre en place ne sont pas corrélées à l'obtention d'un diplôme validé par les conseils de l'établissement.

M. BARRE indique que pour, sa part, en l'absence de validation par le CAC, il considèrera que la formation ne pourra pas ouvrir.

#### **II.3.2.4. -Création du CU « Apprendre à faire un objet connecté »**

M. Jean-Yves TIGLI, Maître de Conférence à Polytech et chercheur au labo I3S, présente la formation. Il précise que son Ecole n'avait pas répondu à l'appel à projet mais que son équipe a souhaité rejoindre l'IMREDD dans le montage de cette formation.

La formation présentée part d'un enseignement qui a été pratiqué pendant une dizaine d'années par le département Informatique de Polytech autour de l'« Intelligence ambiante ». Ce cours qui était positionné en dernière année du

cursus ingénieur apprenait aux étudiants à créer un objet connecté et à déployer les services liés à cet objet. Au cours de ces années il a pu être constaté une situation récurrente frustrante dans laquelle les étudiants n'étaient souvent pas motivés pour se lancer dans l'auto-entrepreneuriat autour d'objets qui suscitaient pourtant l'intérêt des entreprises. L'initiative de l'IMREDD a donc éveillé l'intérêt de Polytech car elle permet d'aller chercher des candidats qui souhaiteront développer leur propre projet professionnel. M. TIGLI précise que le passage d'un niveau Master à un niveau bac + 2 s'explique par l'aide apportée par les nouvelles technologies qui permettent de produire ce type d'objet beaucoup plus aisément que par le passé. Il souligne que la clé de la réussite sera la motivation de l'étudiant, la cible correspondra donc à des gens qui croient à leur projet : designers, ingénieurs, techniciens, pédagogues etc... Il précise que la formation se tiendra sur 5 journées thématiques mais qu'entre chaque journée une période de travail personnel conséquente avec un investissement de l'équipe pédagogique dans le suivi est prévue.

Il indique enfin que le cours avait été initialement conçu en partenariat avec l'Université de Reims puis avec le Lycée des Eucalyptus et enfin avec l'IMREDD.

M. AZOULAY donne ensuite la parole aux conseillers.

Mme MIGLIACCIO s'interroge sur le niveau d'entrée à Bac +2 car elle indique que dans le cadre de la formation des étudiants de 1<sup>ère</sup> année de Licence Electronique il existe un module de formation similaire à celui proposé dans le CU et qu'il est très apprécié des étudiants qui viennent d'obtenir le baccalauréat. M. TIGLI confirme que ce module est également présent en PEIP à Polytech mais que l'idée du CU est d'aller chercher des gens en formation continue dans un tissu plus large ayant quand même un background Bac + 2. La sélection se faisant sur entretien, une certaine souplesse quant au niveau requis pourra être accordée.

M. AZOULAY fait ensuite part des rapports des deux rapporteurs absents ce jour qui avaient formulé des remarques similaires concernant notamment l'absence de professionnel intervenant dans le CU. M. TIGLI rappelle que l'équipe pédagogique est forte d'une expérience de 10 ans et que les professionnels seront présents dans le jury final qui aura pour mission de primer certains objets.

Une autre question des rapporteurs porte sur la nature du suivi étudiant pour lequel 48 heures sont prévues. M. TIGLI répond qu'il s'agit de 48 H / étudiant, il rappelle qu'entre chaque journée en présentiel, il y aura des heures de suivi individuel avec les outils de visioconférence de l'université pour les accompagner au mieux.

A d'autres interrogations concernant le mode d'évaluation et la pondération, M. TIGLI précise que la pondération de chaque évaluation sera à peu près équivalente.

***La création du CU « apprendre à faire un objet connecté » est rejetée avec 19 voix contre, 14 voix pour et 15 abstentions.***

M. AZOULAY informe ensuite que M. Hubert LASSERRE Directeur de la Formation Continue vient de lui confirmer par téléphone la validation du projet par la Région sur la base de formations non diplômantes dans la mesure où les avis des conseils n'étaient pas encore rendus et précise que quel que soit le vote du CAC, les formations pourront être mises en place dans le cadre de l'appel à projet. Toutefois si l'IMREDD voulait pérenniser les formations construites sous forme de DU ou de CU, il conviendrait de les retravailler.

Mme MIGLIACCIO fait part de ses observations sur les aspects financiers et ne comprend pas que des frais de réception et de déplacement puissent servir d'ajustement à des dépenses d'amortissement. Elle ne remet pas en cause le coût élevé du matériel utilisé qui lui apparaît tout à fait justifié mais déplore une mauvaise affectation de ce type de dépenses. Mme HUEBER la rejoint et dénonce un manque flagrant de rigueur budgétaire.

Mme MIGLIACCIO regrette également une tentative de passage en force et pense qu'il convient de prendre le temps de la réflexion sur les attentes du CAC en matière de DU et de CU et que les formations pourront être représentées sous forme de formations diplômantes une fois qu'un nouveau cadrage aura été acté.

M. AZOULAY confirme qu'il conviendra pour les prochaines formations, de donner des consignes sur le montage financier et sur la nécessité de faire apparaître de manière claire et transparente l'amortissement du matériel.

Mme HUEBER revient également sur le décalage entre la présentation orale effectuée ce jour et le contenu des dossiers déposés sur Géode très peu détaillé.

M. AZOULAY pense que le débat de ce jour permettra d'avancer et d'éclairer les débats sur la philosophie et le cadrage à adopter pour les CU et DU à venir.

M. BLANC indique que, de son point de vue, le seul objectif des DU et CU présentés était de trouver de l'argent pour financer la plateforme et que ces formations ne constituaient qu'un levier de financement. M. AZOULAY pense que cet objectif peut être légitime mais qu'il peut passer par une offre de formation continue non diplômante.

M. DIEDERICHS ne remet pas en cause l'intérêt de ces formations mais il s'inquiète que l'on puisse rechercher à faire des marges financées par les frais d'inscription pour un public de chômeurs.

M. AZOULAY rappelle que dans le cadre des actions de formation continue non diplômantes, il existe des fonds pour des financements par des organismes qui peuvent permettre de ramener de l'argent à l'Université et que l'Établissement doit donc se positionner sur ce terrain et ne pas l'abandonner au seul secteur privé.

Aux interrogations de Mme HUEBER, M. AZOULAY précise ensuite qu'il n'existe pas de possibilité de décharge pour monter un projet de DU.

Concernant l'inflation du nombre de DU, il explique qu'il y a eu une incitation des composantes à aller rechercher des ressources propres qui a eu pour conséquence la multiplication des projets de DU, ce type de formation pouvant permettre de dégager une marge financière. Il s'avère que cette solution n'est pas toujours pertinente compte tenu du nombre d'enseignants qui vont être mobilisés. Il faut donc réfléchir à certains éléments forts pour lesquels l'Université veut mettre son expertise en avant qui pourront faire l'objet de DU mais que ce type de formation ne doit pas être envisagé comme un moyen pour les composantes d'accroître leurs ressources propres. Mme HUEBER pense qu'à ce jour ce message n'est pas encore redescendu auprès de la communauté enseignante. M. AZOULAY confirme qu'il s'agit d'une consigne de la gouvernance donnée par le Président en CA et qu'il appartient également aux conseillers de relayer l'information et précise que le sujet a déjà été abordé en conseils de composantes.

### **II.3.3 -Création du DU « Droit de l'animal »**

M. AZOULAY accueille Mme Marie-Cécile LASSERRE Maître de Conférence, à l'EUR LEX Société, venue présenter cette formation.

Elle indique que la création de ce DU part du double constat d'un manque et d'un besoin. Aucune formation liée au droit de l'animal n'est en effet présente dans le cadre des cursus universitaires, or le nombre des questions juridiques et des contentieux dans ce domaine spécifique ne cessent de d'accroître. Face à ce besoin, le DU se propose de traiter les problématiques animalières afin de répondre à différents objectifs tels que servir les professions en lien avec cette thématique, spécialiser les praticiens du domaine public et ouvrir les étudiants à de nouveaux champs de compétences. Afin de répondre à ces objectifs le DU est organisé autour d'une pluralité d'enseignements répartie entre deux unités, avec une première UE d'introduction au droit de l'animal (se déclinant en 3 modules : « Statut juridique de l'animal », « Fondement éthique de l'animal » et « L'animal en droit de l'environnement ») ayant pour objectif de donner les bases essentielles permettant de mieux appréhender la seconde unité de spécialisation (se déclinant en 6 modules : « L'animal en droit constitutionnel », « L'animal en droit administratif », « L'animal en droit civil », « L'animal en droit pénal », « Droit vétérinaire et expertise », « Spécificité du droit de l'animal dans les Alpes-Maritimes »). Le dernier module part du constat qu'il existe dans les Alpes-Maritimes différentes zones protégées qui appellent des réponses juridiques particulières propres à l'environnement géographique et permettra à ce DU de se démarquer des autres DU qui existent en la matière.

D'un point de vue formel le DU repose sur un volume horaire de 68 heures réparties sur une période de 2 jours par semaines pendant 3 mois avec des cours en fin d'après-midi et début de soirée afin de tenir compte des contraintes horaires des étudiants et praticiens. Concernant le public visé, le DU a pour objectif de toucher les étudiants afin de les ouvrir à de nouveaux champs de compétences, mais également de toucher les professionnels intéressés par les questions juridiques liées à l'animal qui sont de plus en plus nombreux mais qui ne bénéficient pas de formation spécifique en la matière (avocats, magistrats, huissiers de justice — futurs commissaires de justice policiers, gendarmes, enseignants, agents des collectivités territoriales ou de l'État, vétérinaires, assistants-vétérinaires...)

Les droits d'inscription seront de 250 € pour les étudiants et de 800 € pour les professionnels ce qui permettrait à la formation d'être autofinancée sur la base de 8 professionnels et 3 étudiants inscrits ou 10 étudiants et 5 professionnels. Elle conclut que les enseignements proposés qui prennent en compte la spécificité du public visé répondent à un besoin réel de connaissance en droit de l'animal.

M. AZOULAY donne ensuite la parole à la seconde rapporteuse qui fait part de son rapport et de ses remarques.

Sa première interrogation porte sur l'existence d'un DU similaire proposé par Toulon en distanciel et sur la manière dont va se positionner le DU proposé à Nice par rapport à cette formation. Mme LASSERRE convient que le format du DU est à peu près le même que celui de l'ensemble des formations existantes dans le domaine sur le reste du territoire, mais elle souligne la présence d'un module « Spécificité du droit de l'animal dans les Alpes-Maritimes » qui permettra de viser un public local présent dans les différentes collectivités territoriales. Elle précise, par ailleurs, que la formation

proposée par Toulon est condensée sur 15 journées alors qu'à Nice il s'agira d'une formation de 3 mois qui privilégiera des cours du soir afin de permettre à des praticiens de la suivre.

La rapporteuse s'interroge, par ailleurs, sur l'équipe pédagogique avec l'absence d'intervenants extérieurs clairement identifiés. Mme LASSERRE répond qu'aucun nom précis n'était connu au moment où le dossier a été déposé mais que depuis lors des accords ont pu être conclus avec un certain nombre d'agents territoriaux grâce notamment à l'intervention du député Loïc Dombrevail.

Concernant le budget et concernant les 2 options présentées en termes d'effectif permettant la soutenabilité de la formation, la rapporteuse souhaite savoir si un sondage a déjà permis d'avoir une estimation du nombre d'inscrits. Mme LASSERRE répond qu'il n'y a pas eu de sondage effectué mais que la capacité d'accueil maximum est fixée à 25 avec 10 à 15 étudiants attendus pour la première année. Un certain nombre de professionnels ont déjà fait part de leur intérêt et pour la première année leur nombre devrait être supérieur à celui des étudiants.

Elle répond ensuite à la demande de la rapporteuse que la formation ne sera pas proposée à distance car elle préfère développer les échanges en présentiel notamment entre les différents praticiens et pense que dans les Alpes-Maritimes le nombre de participants intéressés par une formation en présentiel sera suffisant pour permettre au DU de fonctionner.

M. AZOULAY indique ensuite que la première rapporteuse absente ce jour a donné un avis favorable et avait émis des observations similaires auxquelles des réponses ont été apportées.

Aux interrogations de Mme GUIZOUARN sur l'existence d'une formation de ce type incluse dans le programme des étudiants en droit en formation initiale, M. SIIRIAINEN répond que la question du statut de l'animal est abordée dans différents cours mais qu'aucune présentation globale n'était prévue jusque là et que la formation proposée apparaît donc comme tout à fait pertinente.

***La création du DU « Droit de l'animal » est approuvée avec 42 voix pour et 7 abstentions.***

### **II.3.3 -Création du DU et de l'AEU de Parodontologie**

M. AZOULAY indique que la problématique est ici très différente de celle des autres DU car les formations concernées s'adressent uniquement à un public de professionnels en exercice qui a une obligation de Formation Continue permanente.

Mme BERTRAND, première rapporteuse, explique qu'en l'absence du Pr DRIDI qui est actuellement en train d'animer une formation continue ailleurs en France, elle a accepté de faire la présentation des 2 formations et qu'elle connaît le dossier en sa qualité de membre du conseil de gestion de la faculté de chirurgie dentaire.

Elle rappelle que l'obligation de formation continue des professionnels de santé est totalement codifiée et s'impose à tous les chirurgiens-dentistes en exercice et précise que la formation continue fait partie des missions des enseignants du secteur santé au même titre que la formation initiale.

Elle indique que le Pr DRIDI vient de Paris où le modèle proposé fonctionnait déjà. L'idée développée est que lorsqu'une formation continue dans une discipline odontologique, telle que la Parodontologie, est proposée il peut être introduit une graduation de la formation. Ainsi il pourra être proposé une formation courte, puis une AEU, puis un DU. L'intégralité de la formation repose sur un comité scientifique constitué de 3 professeurs de parodontologie de renommée nationale voire internationale, sur un comité pédagogique qui va suivre la cohérence de l'ensemble des formations et sur une équipe enseignante autour du Pr DRIDI constituée d'enseignants chercheurs praticiens hospitaliers et de praticiens libéraux experts du domaine.

Compte tenu de l'obligation de Formation Continue Mme BERTRAND explique que la demande de formations en e-learning explose et qu'un partenariat a été développé avec la plateforme « French tooth » qui propose des formations dentaires sous forme de vidéos. Ce partenaire aura à charge d'assurer la communication et la promotion des formations, de participer à l'élaboration des vidéos et de proposer un espace dédié sur la plateforme qui permettra une audience élargie à l'ensemble du monde dentaire avec des milliers de praticiens inscrits sur la plateforme. Les formations présentées seront dispensées en français. Les formations courtes non diplômantes s'articuleront autour de 4 modules. L'AEU pourra être validée pour les candidats qui auront suivi l'ensemble des modules et le DU inclura quant à lui outre les 4 modules, des enseignements pratiques en présentiel sur 2 fois 2,5 jours et sera validé par un examen au mois d'octobre pour la partie pratique et novembre pour la partie théorique identique à celui de l'AEU. Les tarifs s'inscrivent dans les montants habituels pour la formation continue des chirurgiens-dentistes soit respectivement pour l'AEU et le DU, 3000 € et 3500 € pour les diplômés, et 1500 € et 1750 € pour les internes et un tarif spécifique pour le DU concernant les détenteurs de l'AEU de 1000 € pour les diplômés, et 500 € pour les internes.

Les dépenses liées à l'AEU consistent en une estimation de 6000 euros correspondant aux frais de déplacement des intervenants pour l'enregistrement des vidéos et celles liées au DU en une estimation de 7000 euros correspondant aux frais de fourniture, de déplacement des intervenants pour les ED et TP et de réception.

Concernant les critères de sélection il est précisé que la formation s'adresse aux chirurgiens-dentistes diplômés et aux internes justifiant d'une inscription universitaire, les inscriptions se feront donc au fil de l'eau sans sélection préalable d'ici mars 2022. Enfin, concernant les effectifs attendus ils pourront être au minimum de 35 sans limitation supérieure pour l'AEU, et au minimum de 15 avec une limite supérieure fixée à 20 compte tenu des enseignements en présentiel pour le DU.

La seconde rapporteuse avait fait part d'interrogations sur les dépenses et sur la sélection auxquelles Mme BERTRAND a répondu en séance. A ses interrogations sur les frais d'accès à la plateforme, Mme BERTRAND répond qu'il s'agit d'un abonnement qui n'est pas lié aux formations, toutefois seul l'inscrit à la formation pourra accéder au contenu de l'espace dédié. Elle souligne que ce modèle connaît un vif succès et est très attractif pour les praticiens qui n'ont pas à fermer leur cabinet pour venir suivre une formation.

M. AZOULAY fait part d'un projet d'une plateforme propre à l'établissement qui n'aurait malheureusement pas pu aboutir suffisamment tôt pour accompagner les formations proposées par la faculté de chirurgie-dentaire. Il ajoute par ailleurs que la plateforme choisie a une très haute lisibilité auprès des professionnels du domaine que n'aurait pas eu celle de l'université à ce stade.

La rapporteuse interroge ensuite sur le surcoût dont devront s'acquitter les candidats faisant le choix de présenter l'AEU puis le DU par rapport aux candidats qui ne visent que le DU. Mme BERTRAND répond que c'est le souhait de la composante de privilégier le public qui s'inscrit directement dans le DU qui devrait être essentiellement constituer de praticiens locaux et qu'il n'est pas souhaité que le DU soit seulement alimenté par des titulaires de l'AEU.

Aux interrogations de Mme VAN DE WIELE sur le contenu d'une AEU par rapport à un DU, Mme BERTRAND répond que l'AEU constitue une formation diplômante plus courte sur un sujet très professionnalisant et qui apporte une vraie plus-value pour les chirurgiens-dentistes. Elle ajoute que les DU quant à eux ont un volume horaire plus important avec une partie pratique et s'inscrivent généralement sur une année. M. AZOULAY précise que les AEU sont des diplômes proposés exclusivement dans le secteur de la santé.

***La création du DU et de l'AEU de Parodontologie est approuvée avec 43 voix pour et 4 abstentions.***

#### **II.4.- Modifications de maquettes (IFMK, MEEF 2D, DU Gestion du Patrimoine des Personnes Protégées, Compétences Transversales)**

M. AZOULAY explique que les demandes à valider concernent les maquettes de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie dont le modèle diffère de celui des autres formations de l'établissement, les maquettes des BUT1 qui se mettent en place cette année, une partie des maquettes de l'INSPE suite à des compléments de formation qui ont du être ajoutés par rapport au programme national pour le MEEF 2D EPS et enfin la maquette du DU « Gestion du Patrimoine des Personnes Protégées » où des heures de formation ont dû être ajoutées.

Mme PERALDI fait observer que les maquettes des BUT ne sont pas encore finalisées ni validées par les instances de l'IUT. M. AZOULAY indique qu'elles seront donc retirées du vote.

***Les modifications de maquettes du Diplôme d'état de masseur kinésithérapeute, du Master MEEF 2nd degré EPS et du DU « Gestion du patrimoine des personnes protégées » sont approuvées avec 45 voix pour et 1 abstention.***

#### **II.5.- Modalités de contrôle des connaissances**

M. AZOULAY rappelle qu'une délégation de compétences a été donné aux composantes en la matière, toutefois il convient de voter en CAC les MCC des compétences transversales ainsi que celles des formations PASS/LAS qui s'appliquent de manière identique à un ensemble de composantes.

De manière exceptionnelle il convient également de voter aujourd'hui les MCC de l'INSPE parce que l'Institut n'était pas en mesure de tenir un Conseil avant la fin septembre, or il y a une obligation réglementaire à voter les MCC avant cette date.

M. LEGRAND s'interroge sur le fait que les MCC PASS/LAS aient déjà fait l'objet d'un vote au sein du COSP de l'EUR SPECTRUM. M. AZOULAY répond qu'il ne s'agit pas pour le CAC de remettre en cause le vote des composantes mais

qu'au contraire, il convient d'agréger l'ensemble des éléments votés pour pouvoir présenter un document unique sur l'établissement.

M. LEGRAND relève par ailleurs des disparités quant à des dénominations de compétences transversales identiques. Il revient ensuite sur l'accord avec les responsables de L3 pour la mise en place de modalités spécifiques qui n'apparaissent pas toujours dans le document joint. M. AZOULAY explique que l'introduction de spécialisations disciplinaires en L3 devra faire l'objet d'une communication au sein de la formation concernée, l'intitulé initial de la compétence étant maintenu. Mme HERITIER confirme que les étudiants ne seront pas convoqués en centre numérique d'examen car une fiche prévoit que soit coché « non » dans la colonne « examen en CNE » pour les filières qui ont fait le choix d'aménagements avec une validation de la compétence qui se fait différemment.

***Les MCC des compétences transversales, des formations PASS/LAS et des masters MEEF 1er degré, 2nd degré et encadrement éducatif sont approuvées avec 42 voix pour et 4 abstentions.***

La séance est levée à 17H35

Pour le Président et par délégation,  
le Vice Président Formation

